



FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS GENEVOIS

case postale 5521 – 1211 Genève 11
T 022 311 84 85 – F 022 311 84 87

Monsieur le président du Conseil d'Etat
Laurent MOUTINOT (DI),
Messieurs les conseillers d'Etat
Charles BEER (DIP)
Mark MULLER (DCTI)
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 29 janvier 2008

Concerne : présence d'amiante dans les établissements scolaires

Monsieur le président,
Messieurs les conseillers d'Etat,

Suite à la découverte de la présence d'amiante au CO du Foron et à la déclaration des deux cas de personnes malades, notre Fédération souhaite connaître l'état de la situation des bâtiments scolaires des niveaux primaire et secondaire I et II.

Ce sujet, qui touche presque toute la population, recèle une dimension émotionnelle dont les effets ne sont ni mesurables, ni contrôlables dans le cas où la panique s'emparerait des utilisateurs des locaux. Les situations explosives continuent d'exister. Nous en voulons pour preuve la chute le 21.12.07, due à une fuite d'eau, d'une partie du faux plafond d'une salle du CO du Foron. Cet évènement a fortement inquiété les enseignants. Et que dire et faire si d'autres cas de maladie apparaissent ?

Face à cette situation, les enseignants qui s'inquiètent pour leur santé sont nombreux, sans parler des élèves et des parents d'élèves.

./.

Associations membres de la FEG : AGEEP – APFEGM/HEM – FAMCO – SPG – SSP/enseignement – UCESG
Association genevoise des enseignants des écoles professionnelles - Association des professeurs de la fédération des écoles genevoises de musique-haute école de musique - Fédération des associations de maîtres du cycle d'orientation - Société pédagogique genevoise - Syndicat des services publics-groupe enseignement - Union du corps enseignant secondaire genevois

Bien que le risque immédiat de développer une maladie liée à l'amiante soit faible, nos organisations sont inquiètes car le risque potentiel existe pour les utilisateurs de ces locaux (élèves et collaborateurs).

La FEG est satisfaite d'apprendre dans votre arrêté du 17.12.07 (arrêté 17068-2007) la mise en place d'une « cellule amiante ». Toutefois, « le groupe interdépartemental paritaire » constitué pour suivre cette problématique reste à ce jour inconnu de nous. S'il est paritaire, nous attendons avec empressement de pouvoir vous communiquer les noms de nos délégué-e-s.

De plus, nous déplorons de ne pas connaître le calendrier des expertises (quand elles ont commencé, quand elles seront terminées). Nous regrettons également de ne pas savoir quelles sont les priorités choisies dans l'analyse des écoles, ni les noms des écoles qui doivent les subir.

Pour ces raisons, notre Fédération vous demande la publication d'un calendrier exhaustif des expertises et du plan des mesures que vous avez envisagées.

Conformément à votre volonté de transparence, nous attendons avec impatience les réponses à nos questions.

En espérant pouvoir vous lire au plus vite, nous vous adressons, Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, nos salutations les plus meilleures.

Pour la FEG :
Daniel Borgo

Copie à : M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP
M. Daniel Pilly, directeur général du PO
M. Didier Salamin, directeur général de l'EP
M. Georges Schürch, directeur général du CO
M. Claude Convers, secrétaire général du DCTI